

FRENCH

Informations et indications pour les attestations parentales dans le cadre des programmes de soin et d'éducation des enfants en bas âge (ECCE) et de subvention à la garde d'enfants de proximité (CCS)

Le programme de soin et d'éducation des enfants en bas âge (ECCE) finance une année préscolaire pour les enfants avant qu'ils ne rentrent à l'école primaire. Le programme de subvention à la garde d'enfants de proximité (CCS) subventionne les services de garde d'enfants de proximité à but non lucratif pour leur permettre de proposer des tarifs réduits aux parents défavorisés ou à faibles revenus. En principe, les services de garde d'enfants font parvenir aux parents un courrier contenant le détail de ces programmes et l'attestation parentale. L'année préscolaire gratuite sera généralement similaire à la première année en école primaire.

NB: Les parents ne peuvent se prévaloir de ce programme pour un enfant qui en a déjà profité, sous réserve d'une autorisation exceptionnelle et écrite de l'OMCYA (cabinet du Ministre irlandais de l'enfance et de la jeunesse). Les parents ayant reçu une telle autorisation sont priés de la joindre à l'attestation.

Ce formulaire doit être complété par l'un des parents seulement. Si seul l'un des parents peut revoir le paiement ouvrant droit au programme CCS, c'est alors à lui de compléter le formulaire. Les parents doivent indiquer leur propre nom et numéro PPS, ainsi que le nom, la date de naissance et le numéro PPS de leur enfant. Le nom du service de garde d'enfants et le forfait (38 semaines ou 50 semaines) entrant dans le cadre du programme ECCE choisi (le cas échéant) doivent également être précisés. Les parents doivent retourner l'attestation complétée et signée au service qui prendra en charge leur enfant, avant la date indiquée par le dit service.

Les informations contenues dans les attestations complétées seront transmises à titre confidentiel au cabinet du Ministre irlandais de l'enfance et de la jeunesse (OMCYA), qui dépend du Ministère irlandais de la santé et de l'enfance. Ainsi, les informations fournies feront l'objet d'une vérification qui permettra au service accueillant votre enfant de toucher la subvention et/ou le montant correspondant aux frais nécessaires.

Vous ne pouvez vous prévaloir des frais versés dans le cadre du programme ECCE pour un enfant bénéficiant déjà d'une subvention par le programme CCS. Toutefois, les parents ayant choisi de bénéficier du programme ECCE pour un enfant peuvent se prévaloir du programme CCS dès le septembre suivant.

Afin d'aider les parents à remplir l'attestation nécessaire, voici une liste des indications concernant les questions posées dans l'attestation:

Question in English	French:
1. Declaration by the Parent/Guardian	1. Attestation du parent ou tuteur légal
2. What is the full family name: first name and surname?	2. Quel est le nom de famille complet : prénom et nom ?
3. What is your PPS number?	3. Quel est votre numéro PPS ?
4. What is the name of the Childcare Service?	4. Quel est le nom du service de garde d'enfants ?

5. What is your child's name as stated in official documents eg his/her birth certificate?	5. Quel est le nom de votre enfant, tel qu'il est inscrit dans les documents officiels, tels que son acte de naissance ?
6. Are you applying for the ECCE (free pre-school year) or the CCS (subvention towards your childcare costs)?	6. Demandez-vous à bénéficier du programme ECCE (année préscolaire gratuite) ou du CCS (subvention des frais de garde d'enfant) ?
7. What is your child's PPS number?	7. Quel est le numéro PPS de votre enfant?
8. Is your child a boy (M) or girl (F)?	8. Votre enfant est-il un garçon (M) ou une fille (F)?
9. What Primary school have you enrolled your child in?	9. À quelle école primaire votre enfant est-il inscrit ?

Les informations contenues dans l'attestation parentale seront mises à la disposition du cabinet du Ministre irlandais de l'enfance et de la jeunesse (OMCYA), qui dépend du Ministère irlandais de la santé et de l'enfance. Elles feront l'objet d'une vérification par le Ministère de la protection sociale avant que la subvention ne soit mise à la disposition du service de garde d'enfants où votre enfant est inscrit par le gouvernement.

Transforming Ireland

Financé par le gouvernement irlandais

Aux termes du programme de développement national 2007-2013

